

La recherche et l'agrégation



Version du 7 décembre 2016.

Laboratoire de mathématiques Blaise Pascal

Dernière version disponible en suivant le lien <https://plmbox.math.cnrs.fr/f/b16703cec7/>

Vous préparez l'agrégation et souhaitez préparer une thèse. Ou bien vous êtes docteur et souhaitez passer l'agrégation. Ce document vous guide dans vos démarches. La source principale est le site de l'inspection générale de mathématiques <http://igmaths.org>.

Attention. Il convient de faire la distinction entre *report de stage* et *stage effectué en tant que doctorant contractuel*.

Que vous demandiez un report ou un stage en tant que doctorant contractuel, vous devez saisir vos vœux sur SIAL suivant la procédure décrite sur la page education.gouv.fr/cid55752/affectation-des-laureats-des-concours-du-second-degre-sial.html

N'attendez pas de recevoir un message vous demandant de saisir vos vœux. Ce message peut en effet ne jamais arriver.

VOUS ENVISAGEZ DE FAIRE UN MASTER ORIENTÉ RECHERCHE

Vous préparez l'agrégation et envisagez de passer le concours l'année N . Vous envisagez de poursuivre par une thèse. Avant d'entamer une thèse, vous souhaitez faire un Master recherche après votre Master MEEF.

Il faut demander un *report de stage* pour études doctorales. Ce report de stage doit être demandé avant même les résultats du concours (en mai de l'année N). En juillet de l'année N , votre demande de report est acceptée ou refusée (le report n'est pas un droit).

Si votre demande de report a été acceptée, vous êtes en Master. Il faut dès avril de l'année $N + 1$ demander sur SIAL à effectuer votre stage comme doctorant contractuel. Faites aussi des vœux d'affectation pour le cas où vous n'auriez finalement pas de contrat doctoral. Si le contrat doctoral que vous visez ne permet pas d'enseigner (c'est le cas par exemple des bourses CIFRE), vous ne pouvez pas effectuer votre stage comme doctorant contractuel. Il faut alors demander un nouveau report de stage. Comme seules sont autorisées trois années de report et que vous en avez utilisé une pour votre Master, il faudra demander pour votre dernière année de thèse une quatrième année de report à titre dérogatoire. Dans le doute, vous pouvez demander :

- en premier choix, effectuer votre stage comme doctorant contractuel dans l'académie où est implantée l'établissement public d'enseignement supérieur auprès duquel est déposée votre candidature à un contrat doctoral ;
- en deuxième choix, demander un report pour études doctorales ;
- en troisième, quatrième et cinquième choix, une affectation dans un établissement scolaire.

Attention. Une fois le premier report obtenu, on vous indiquera que vous serez

1. Donc avant de savoir que vous aurez un contrat doctoral ou même votre Master

recontacté en avril de l'année suivante pour donner vos nouveaux vœux. Il se peut très bien que vous ne soyez pas recontacté. Il faut donc être vigilant et penser vous-même à faire vos vœux (par exemple une nouvelle demande de report) en avril.

Sources : <http://igmaths.org/spip/spip.php?article260>

<http://igmaths.org/spip/spip.php?article262>

VOUS POURSUIVEZ EN THÈSE

Vous préparez l'agrégation et envisagez de passer le concours l'année N . Vous envisagez de commencer une thèse dès septembre de l'année N . Il faut dès mai de l'année N^2 demander sur SIAL à effectuer votre stage comme doctorant contractuel. Faites aussi des vœux d'affectation pour le cas où vous n'avez finalement pas de contrat doctoral. Si le contrat doctoral que vous visez ne permet pas d'enseigner (c'est le cas par exemple des bourses CIFRE), vous ne pouvez pas effectuer votre stage comme doctorant contractuel. Il faut alors demander un nouveau report de stage. Comme seules sont autorisées trois années de report et que vous en avez utilisé une pour votre Master, il faudra demander pour votre dernière année de thèse une quatrième année de report à titre dérogatoire. Dans le doute, vous pouvez demander :

- en premier choix, effectuer votre stage comme doctorant contractuel dans l'académie où est implantée l'établissement public d'enseignement supérieur auprès duquel est déposée votre candidature à un contrat doctoral ;
- en deuxième choix, demander un report pour études doctorales ;
- en troisième, quatrième et cinquième choix, une affectation dans un établissement scolaire.

Vous devez envoyer une copie du contrat doctoral et la copie de la fiche de synthèse de saisie des vœux sur SIAL avant le 1^{er} novembre au rectorat et à

Bureau DGRH B2-2
Ministère de l'Education Nationale
Direction générale des ressources humaines
72, rue Regnault
75243 Paris cedex 13

en mentionnant *gestion des stagiaires, mathématiques*.

Sources : <http://igmaths.org/spip/spip.php?article260>

2. Donc avant même la fin du concours

Un *concours externe spécial* de l'agrégation, parfois appelé *concours docteurs* a été mis en place.

Le concours est composé d'une épreuve d'admissibilité et d'épreuves d'admission. L'épreuve d'admissibilité est une composition de mathématiques de 6 heures. L'épreuve d'admission est constituée de trois oraux :

- une épreuve de mathématiques d'une heure (et trois heures de préparation) ;
- une épreuve de modélisation d'une heure et quart (et quatre heures de préparation), pour laquelle on aura choisi à l'inscription une option :
 - A) probabilités et statistiques,
 - B) calcul scientifique,
 - C) algèbre et calcul formel ;
- une mise en perspective didactique d'un dossier de recherche. L'épreuve dure une heure (et une heure de préparation). Un dossier doit être préalablement être envoyé au jury. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat :
 - à rendre ses travaux accessibles à un public de non-spécialistes ,
 - à dégager ce qui dans les acquis de sa formation à et par la recherche, qu'il s'agisse de savoirs ou de savoir-faire, peut être mobilisé dans le cadre des enseignements qu'il serait appelé à dispenser dans la discipline du concours ,
 - à appréhender de façon pertinente les missions confiées à un professeur agrégé.

! Attention au calendrier. Si vous souhaitez commencer à enseigner en septembre de l'année N , vous devez vous inscrire au concours de l'année N et avoir obtenu votre doctorat au plus tard le jour de proclamation des résultats de l'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite). Le calendrier typique est le suivant :

- courant octobre de l'année $N - 1$: clôture des inscriptions ;
- courant mars de l'année N : épreuve d'admissibilité ;
- courant mai de l'année N : publication des résultats de l'admissibilité ;
- courant juin de l'année N : épreuves d'admission.

Les informations officielles sont disponibles sur le site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>. On consultera aussi avec profit le site du jury de l'agrégation de mathématiques <http://agreg.org/> pour les sujets et rapports des années précédentes.